

Question écrite n° 01660 de [M. Jean Louis Masson](#) (Moselle - NI)

publiée dans le JO Sénat du 23/08/2012 - page 1858

M. Jean Louis Masson attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre des affaires étrangères, chargée de la francophonie, sur le fait que le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) a déploré le déficit d'information des Français de l'étranger lors des élections législatives. Cela résulte notamment de ce que, dans de nombreux pays, la chaîne de télévision France 24 est diffusée en anglais. De plus, TV5 Monde est une chaîne payante à l'étranger, ce qui limite son audience. Ce constat illustre la dégradation de la défense de la langue française. En particulier, France 24 étant financé avec l'argent des contribuables, il est scandaleux qu'elle ne soit pas diffusée partout en français. L'argent public devrait contribuer au rayonnement de notre langue plutôt qu'au rayonnement de la langue anglaise. À défaut, il lui demande s'il ne conviendrait pas que les crédits affectés à France 24 soient transférés pour financer l'accès gratuit à TV5 Monde dans tous les pays.

Réponse du Ministère chargé de la francophonie

publiée dans le JO Sénat du 06/12/2012 - page 2836

L'audiovisuel est, pour un pays, un puissant outil d'influence dans le monde. Avec TV5 Monde, France 24 et RFI, les pouvoirs publics français ont fait en sorte de constituer un dispositif moderne et compétitif, dont la vocation et les missions principales sont le rayonnement de la France et de ses valeurs. Le retransmission du regard de la France sur l'actualité internationale auprès du plus grand nombre de personnes fait partie de ces missions, avec un objectif de francophonie mais également de francophilie. Aussi, ce ne sont pas les Français de l'étranger qui constituent la cible prioritaire de ce dispositif - même si leur audience est prise en considération par les médias précités - mais bien les leaders d'opinion et le grand public étranger, francophones ou non. L'efficacité de cette action passe forcément par une adaptation au marché local et à ses attentes. Des versions orales ou sous-titrées, aux conditions imposées par les distributeurs locaux proposant nos médias dans leur offre, doivent donc être disponibles. S'agissant de TV5Monde, les coûts de distribution et les formules commerciales d'abonnement empêchent de facto à la chaîne d'être diffusée gratuitement partout. Par ailleurs, TV5Monde n'est pas une chaîne française mais une chaîne multilatérale francophone qui doit laisser de la place aux programmes belges, canadiens, québécois et suisses. S'il fallait changer de cœur de cible, nos chaînes perdraient la plus grande partie de leur audience et le modèle économique, alimenté par les recettes propres, ne serait plus viable. Il convient par ailleurs d'ajouter que les Français de l'étranger disposent de bon nombre d'outils pour garder le contact avec notre pays et son actualité, et être informés en périodes électorales. Internet leur permet d'accéder gratuitement (hors prix d'abonnement à la connexion) aux programmes de nos chaînes de radio et de télévision - nationales et internationales - ainsi qu'aux sites officiels du Gouvernement et de l'administration. Toutes les informations utiles, en particulier en période électorale, leur sont aussi délivrées directement par nos consulats à l'étranger.